

Bureau du Crefop de Normandie

Compte rendu de la réunion 14 novembre 2022

Participants :

M. ANQUETIL Eric	FO
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
Mme DOCAIGNE Patricia	CGT
M. DUFOUR Pascal	U2P
Mme FARA Christine	Dreets
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie / Crefop
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
M. LEMARCHAND Denis	Agence régionale de l'orientation et des métiers
Mme LEMARCHAND Roseline	U2P
M. LEPETIT Dominique	Préfecture de région- Sgar
Mme LINGLIN Isabelle	Région Normandie
M. MAGNIER Didier	Rectorat
M. MAILLARD Aurélien	Région Normandie
M. MARGUERITE David	Conseil Régional de Normandie
Mme TOUCHARD Séverine	Medef
Mme VOLF Christelle	Région Normandie

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, M. LEPETIT et M. MARGUERITE co-président le bureau.

1 - Validation du compte rendu du bureau du 12 septembre 2022 :

Le [compte rendu](#) est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Présentation du plan d'action sur les métiers du soin et de l'accompagnement :

En l'absence de représentants de l'ARS, ce point sera présenté lors du comité plénier du 5 décembre.

3 – FSE+ 2021-2027 :

Mme FARA et M. MAILLARD co-présentent ce point de l'ordre du jour ([cf support de présentation](#)).

En introduction, Mme FARA précise que les projets du programme FSE+ Etat, transmis à la Commission européenne le 23 septembre, devraient être validés courant novembre.

Les programmes ont été réalisés en cohérence avec les compétences de chacun :

- Etat : insertion professionnelle et compétences
- Région : formation des demandeurs d'emploi et orientation

Le fait qu'il y ait deux autorités de gestion distinctes nécessite l'établissement des lignes de partage. Le document a été signé le 3 février 2022 par le Préfet de région et le Président du Conseil régional.

M. MAILLARD rappelle qu'entre 95 et 99 % des programmes opérationnels de l'ex Basse et l'ex Haute-Normandie étaient dédiés au financement d'actions de formation portées par la Région de 2014 à 2020, du fait de l'effort de décentralisation. Depuis 2014, les régions ont élargi leur périmètre de compétences sur une partie de l'environnement formation, et la visibilité de l'attractivité des métiers s'est très nettement renforcée, d'où l'évolution du programme opérationnel.

En ce qui concerne le volet national de la priorité 3 (améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques), Mme FARA signale que la DGEFP conserve le financement des Opco ainsi que celui de la formation des salariés licenciés qui adhèrent au contrat de sécurisation professionnelle.

L'économie sociale et solidaire et le dispositif local d'accompagnement de la priorité 4 (promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail inclusif et sain) seront directement gérés par le niveau national.

Les crédits d'intervention 2021 – 2027 de la Dreets et de la Région sont en baisse d'environ 12 % par rapport à 2014 – 2020.

Concernant le Fonds de Transition Juste (FTJ), la Commission européenne a retenu, pour la France, quatre secteurs d'activité qu'elle a considérés comme les plus émetteurs de gaz à effet de serre : cokéfaction et raffinage, industrie chimique, produits minéraux non métalliques (verre, ciment), métallurgie.

La Vallée de la Bresle et la Vallée de la Seine sont les deux territoires d'industrie retenus en Normandie sur le FTJ. L'idée est que le FTJ puisse accompagner, sur le périmètre sectoriel, les conséquences économiques et sociales de leur déclin ou de leur transformation.

Cinq secteurs de diversification économique ont été retenus dans le Plan de Transition Juste normand :

- L'économie circulaire, la valorisation des déchets et le recyclage des friches,

- Les énergies renouvelables et le développement des usages de l'hydrogène mer,
- La chimie verte,
- La valorisation des produits de la capture et du stockage de carbone,
- La trajectoire des industries vers une économie bas-carbone.

L'accompagnement du FTJ porte essentiellement sur les TPE/PME. En ce qui concerne les grandes entreprises, elles doivent être nommées limitativement dans le PTTJ (à ce jour, la proposition en attente de validation de la Commission européenne porte sur deux entreprises : Verescence et Eastman).

Pour répondre à la question de M. DUFOUR relative à l'apprentissage, Mme FARA précise que la Dreets a ouvert 4 appels à projets 2022-2023 (2 sur la priorité 2, et 2 sur la priorité 3). Des réunions avec les CFA sont organisées pour leur fournir toutes les informations nécessaires afin de leur permettre de déposer des dossiers d'ici le 16 décembre.

M. DUFOUR souligne que tous les actifs normands doivent être pris en compte dans le volet 3, et pas seulement les salariés.

En réponse à la question de M. LEPETIT, Mme FARA signale qu'un porteur de projet éligible au crédit FSE+ du FTJ ne peut prétendre au FSE+ ordinaire pour le même sujet. Les deux taux d'intervention sont identiques (60 %).

Une réunion de lancement des programmes européens 2021 – 2027 aura lieu vendredi 18 novembre

4 – Informations diverses :

- Avancement de la mise en place de l'observatoire régional prospectif data emploi formation

La parole est donnée à M. CHEVALIER ([cf support de présentation](#)).

Les difficultés à recueillir les signatures de la charte des quatre Opco émanent du niveau national et non des Opco régionaux.

Les justifications sont, entre autres :

- Leur souhait de connaître l'organisation générale de la collecte des données au plan national,
- Leur volonté d'une signature de convention au préalable avec le RCO,
- La crainte que tous les Carif-Oref les sollicitent,
- ...

Pour M. MARGUERITTE, ces arguments ne sont pas valables, avis partagé par M. CHEVALIER qui essaie, avec l'appui du réseau des Carif-Oref, de convaincre les Opco.

Les réunions de travail ont d'ores et déjà démarré, y compris avec Constructys non-signataire. Les conventions techniques seront formalisées d'ici début décembre, ce qui permettra de récupérer les données entre la fin 2022 et le début 2023.

M. CHEVALIER rappelle que les données des Opcos ne sont pas les seules qui permettent d'avancer. L'arrivée du data-analyst permet de travailler sur la construction de l'observatoire, sur l'organisation et sur le choix des études qui pourront être réalisées sur le premier semestre 2023.

Les conventions avec le Rectorat, Pôle emploi et l'Insee seront signées prochainement.

L'équipe technique normande autour du POC Agri est composée de l'Etat (Dreets), de la Région (DFTLV et DPCT), de Pôle emploi, de Transitions Pro Normandie, du secteur de l'agriculture et du Carif-Oref. Les deux ateliers autour des métiers et de la donnée ont démarré courant octobre. L'idée est de choisir les bons paramètres/outils/algorithme qui permettront d'avoir une vision claire sur cette recherche de lecture, de meilleure compréhension et « d'adéquation » entre les besoins et l'offre de formation.

La cellule technique prospective devrait se réunir courant janvier après le comité de pilotage du POC Agri.

Les résultats sont prévus pour fin mars – début avril. Si la preuve de concept retenue est favorable, elle pourrait ensuite être dupliquée sur d'autres secteurs d'activité.

M. DUFOUR précise que le bureau du Crefop décidera des études prioritaires à réaliser.

M. LEBARBEY rappelle que la question des observatoires n'a pas du tout été inscrite dans la réforme de 2018 comme une analyse à mettre en place. Les branches professionnelles, qui ne sont pas dans l'interpro, ont fabriqué leurs propres outils, et découvrent maintenant qu'il faudrait les agréger. Il aurait fallu énoncer cette règle en amont. Cette question de la donnée est politique et pas uniquement technique. La question pourrait se poser de savoir pourquoi les Carif-Oref ne s'intègrent pas dans un système déjà opérationnel, à savoir d'autres entités portées par exemple par les Opcos. Tout est interchangeable. M. LEBARBEY trouve plutôt normal que des acteurs du paritarisme se renseignent sur la contribution et le fait de partager de la donnée.

M. CHEVALIER précise que c'est grâce aux pilotes des observatoires que certains Opcos ont signé la charte, en démontrant l'intérêt du travail.

Au niveau du RCO, la convention pourra être enrichie avec d'autres régions.

M. CHEVALIER rencontrera prochainement Mme VALETTE-WURSTEN (France Compétences) pour évoquer les problématiques avec les branches.

Mme DAUTREY souligne que le travail normand pourra être sujet à modélisation pour faciliter l'organisation des autres régions sur la question de l'observation, avec l'appui de France Compétences et de la DGEFP.

M. MARGUERITTE salue ce beau projet regardé avec beaucoup d'intérêt par les autres régions.

- [Pacte régional 2023](#)

Mme DAUTREY présente [la trajectoire financière du pacte régional d'investissement dans les compétences](#).

Elle rappelle que l'Etat et la Région se sont engagés sur le pacte régional de 2019 à 2022 avec le principe que la Région maintient son socle annuel de 127 M€ avec une additionnalité de l'Etat de 337 M€ (45 M€ en 2019). A la sortie du covid, l'Etat a abondé l'additionnalité à hauteur de 39 M€ pour le plan « un jeune, une solution » et 15 M€ pour le plan de réduction des tensions. La trajectoire a été fortement ascendante sur les quatre premières années. La prolongation a été validée par l'Etat et la Région pour 2023 avec une baisse importante (environ 30 % par rapport à 2022) : le montant de l'additionnalité de l'Etat a été calculé sur la moyenne des quatre années moins les montants relatifs aux deux plans post-covid.

Des choix ont donc été faits sur la programmation 2023 avec une baisse de 30 % sur chacun des dispositifs.

Le programme Qualif est passé de 100 M€ en 2022 à 70 M€ en 2023 (choix effectué en fonction des métiers prioritaires et du taux d'insertion sur les territoires).

Les métiers du commerce et du tertiaire (secrétariat) sont les deux filières qui connaissent une baisse plus importante. En revanche, les métiers du bâtiment et de l'industrie sont les deux filières qui restent les plus importantes. La Région reste également fortement impliquée sur les métiers du service à la personne et les métiers de l'hôtellerie-restauration.

M. MARGUERITTE insiste sur le fait que cette diminution était prévue, et approuve les choix effectués sur les métiers en tension.

- Nouvelle organisation DGA Formation, Jeunesse, Culture et Sports de la Région

Mme DAUTREY présente [l'organigramme](#).

La DFTLV garde son périmètre des formations du sanitaire et social et les formations des demandeurs d'emploi auquel est ajouté le suivi des dossiers de la VAE.

La Direction Prospective Compétences et Territoires est créée. Le poste de directeur/directrice est en cours de recrutement. Pour l'instant, cette direction rassemble des services existants : un pôle animation territoriale, un pôle parcours métier, et le volet prospective. Mme VOLF continue de piloter le CPRDFOP au sein de cette direction. Mme DAUTREY reprend le suivi du Crefop au sein de la DFTLV.

M. CHEVALIER signale que la charte de fonctionnement du Crefop, en cours d'achèvement, devrait permettre une nouvelle dynamique du bureau, une fois validée par les membres du bureau.

En l'absence d'autres questions et de remarques, la séance est levée.